

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 4 mars 2025

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LES INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUES B

2 centres de vaccination ouvrent

A compter du jeudi 6 mars, dans le cadre de la campagne de vaccination contre les infections invasives à méningocoques B en cours sur le territoire de Rennes Métropole, l'ARS Bretagne ouvre un centre de vaccination sur le campus de Beaulieu. Un deuxième ouvrira dès vendredi 7 mars à proximité du campus de Villejean, dans les locaux d'Askoria. Ces centres sont ouverts à tous les jeunes de 15/24 ans et ne sont pas réservés qu'aux étudiants. Parallèlement, la vaccination débute chez les professionnels de santé libéraux (médecins, pharmaciens, sages-femmes ou infirmiers).

Deux centres de vaccination

A compter du jeudi 6 mars, centre de vaccination du campus de Beaulieu (*Bibliothèque universitaire - 263 Avenue Général Leclerc*)

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Prise de rendez-vous via l'application Doctolib

A compter de vendredi 7 mars, centre de vaccination à proximité du campus de Villejean (*Askoria - 2 avenue du Bois Labbé*)

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Prise de rendez-vous via l'application Doctolib

En centre de vaccination, les volontaires doivent se munir :

- de leur carte d'identité ;
- de leur carnet de santé s'ils en disposent.

Attention, les mineurs doivent présenter [une autorisation parentale signée des deux parents](#)

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 07 61 23 22 78
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cedex



Vaccination auprès d'un professionnel de santé libéral

À compter du jeudi 6 mars, la vaccination sera également possible auprès d'un médecin, d'un pharmacien, d'une sage-femme ou d'un infirmier. Il est d'ores et déjà possible de prendre rendez-vous.

En cas de vaccination par un médecin, une sage-femme, ou un infirmier, le patient doit récupérer son vaccin au préalable auprès d'une pharmacie en se munissant :

- de sa carte vitale ;
- de sa carte de mutuelle ;
- de son carnet de santé s'il en dispose.

Attention, les mineurs doivent présenter [une autorisation parentale signée des deux parents](#)

Prise en charge du coût de la vaccination

En centre de vaccination, la vaccination est gratuite et prise en charge par l'ARS Bretagne
Réalisée auprès d'un professionnel de santé libéral, la vaccination est prise en charge par l'Assurance maladie et les complémentaires santé.

Pourquoi se faire vacciner ?

Un nombre de cas d'infections invasives à méningocoques important a été observé sur le territoire de Rennes Métropole. Afin de protéger des formes graves la population la plus exposée, les autorités lancent une campagne de vaccination contre le méningocoque B en direction des jeunes de 15 à 24 ans qui habitent, étudient, travaillent ou sont scolarisés sur ce territoire.

Dans ce contexte, se faire vacciner contre le méningocoque B est en effet essentiel pour se protéger contre une infection grave pouvant entraîner des complications sévères, comme une méningite ou une septicémie, parfois mortelles. Cette bactérie se transmet par voie aérienne (gouttelettes) ou salivaire, en cas de contact proche et prolongé avec un porteur. Elle touche particulièrement les nourrissons, les adolescents et les personnes immunodéprimées.

Afin de répondre aux questions concernant cette campagne de vaccination, l'ARS Bretagne a mis en place un numéro vert 0800 35 00 17 (appel gratuit, service ouvert du lundi au vendredi 10h à 17h).